

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 MARS 2011**

Délibération
n° 2011.03. 13.B

Ecole d'Arts
Plastiques Jean
Mermoz : validation
du programme

LE DIX SEPT MARS DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 mars 2011**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2011

**DELIBERATION
N° 2011.03. 13.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

ECOLE D'ARTS PLASTIQUES JEAN MERMOZ : VALIDATION DU PROGRAMME

Dans le cadre de la convention ORU Basseau Grande Garenne et du projet de développement d'une filière d'excellence artistique sur le secteur ouest, le GrandAngoulême a prévu la création d'un pôle Arts Plastiques à l'école primaire Jean Mermoz.

C'est pourquoi, la ville d'Angoulême a mis à disposition du GrandAngoulême des locaux d'une superficie de 500 m² au sein du groupe scolaire Jean Mermoz.

Par délibération n° 24B du 18 mars 2010, le bureau communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commandes GrandAngoulême - Ville d'Angoulême pour l'opération Ecole d'Arts Plastiques – Jean Mermoz et Saint-Exupéry.

Le 6 janvier 2011, une présentation sur le programme de l'opération a été effectuée par le Cabinet HEMIS.

Les objectifs de l'opération peuvent s'organiser de la manière suivante :

1 – Intérêt de l'implantation d'une annexe de l'école d'arts plastiques sur le site de l'école primaire Jean Mermoz

Ce projet permet de rationaliser le fonctionnement de l'école d'arts plastiques et de l'inscrire dans le cadre de l'ouverture du quartier sur le cœur de l'agglomération valorisant ainsi l'image du quartier, d'impliquer les habitants en partenariat avec le service animation de l'ORU, ainsi que les usagers actuels. Ce projet permet également d'affiner et d'élaborer une pédagogie innovante basée sur un rapprochement avec l'Education Nationale.

Les conditions d'accueil des enfants scolarisés vont être améliorées, la réhabilitation des locaux va conforter le pôle éducatif au sein de l'école Jean Mermoz. Tous les élèves de cette école auront accès à la classe à horaires aménagés Arts Plastiques (CHAAP).

2 – Les propositions d'interventions de l'école d'arts plastiques en partenariat avec l'Education Nationale :

a – classe à double cursus, scolaire et artistique, avec 2 objectifs :

1 – concilier un enseignement approfondi de la pratique artistique et une scolarité conforme aux programmes officiels de l'Education Nationale ;

2 – élaborer des projets artistiques dans le contexte socio-culturel.

b – classes culturelles et découvertes pour toutes les écoles du GrandAngoulême.

c – ateliers de formation continue pour les professeurs des écoles ou le personnel éducatif.

d – ateliers de vacances

e – résidences d'artistes.

Le projet s'organise autour de 3 temps :

- un temps scolaire ;
- un temps périscolaire ;
- un temps propre à l'école d'arts plastiques.

Pour la réalisation de ce projet, l'opération sera structurée en atelier :

- polyvalent et arts plastiques ;
- gravure et techniques d'impression ;
- sculpture et construction ;
- création numérique et multimédia ;
- terre/poterie/céramique et modelage.

La programmation nécessite une conception transversale des ateliers – « l'atelier polyvalent » en son cœur, afin de favoriser les rencontres intergénérationnelles, sociales et urbaines.

L'ensemble de ce projet nécessite des locaux d'une superficie de 600 m² (500 m² pour la réhabilitation et 100 m² pour les ateliers)

Le montant des travaux s'élève à 840 000 € HT pour le GrandAngoulême.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 17 février 2011,

Je vous propose :

D'ADOPTER les éléments essentiels du programme présenté ci-dessus.

D'APPROUVER le montant des travaux qui s'élève à 840 000 € HT pour le GrandAngoulême soit 1 004 640 € TTC.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 2313 – fonction 312 – opération ORU - AP 6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 mars 2011	<u>Affiché le :</u> 21 mars 2011